

Pour obtenir	Se munir de	S'adresser à
Déclaration de naissance	-Livret de famille, -Certificat de constatation de naissance (certificat médical).	Mairie du lieu de naissance dans les 3 jours suivants la naissance.
Reconnaissance d'un enfant avant ou après la naissance	-Pièce d'identité -Justificatif de domicile	Toutes les Mairies
Mariage	-Copie d'acte de naissance avec filiation, - Attestation de domicile (sur l'honneur, imprimé fourni), - Carte nationale d'identité, - Identité des témoins. Pour tout cas particulier se présenter à la Mairie.	Mairie choisie pour le mariage : celle du domicile de l'un des futurs conjoints. Dépôt du dossier 3 mois avant la date du mariage.
Déclaration de décès	- Livret de famille de la personne ou à défaut une pièce d'identité, - Certificat médical.	Mairie du lieu de décès, dans les 24 heures.
Copie intégrale ou extrait de l'acte de naissance ou de mariage	- Se présenter ou écrire en écrivant ses noms, prénoms, date de naissance, - Préciser la filiation, - Joindre une enveloppe timbrée pour la réponse.	Mairie du lieu de naissance ou de mariage.
Extrait de l'acte de décès		Mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt.
Livret de famille	- Duplicata.	Mairie du domicile.
Certificat d'hérédité	- Livret de famille du défunt, - Adresse des héritiers et justificatifs.	Mairie du domicile du défunt ou de l'un des héritiers ou du notaire.
Carte Nationale d'Identité	Formulaire à compléter fourni par la Mairie. Pour toute demande : - 2 photos d'identité récentes et identiques tête nue (35 x 45 mm) - Extrait de naissance avec filiation (si 1 ^{ère} demande ou si carte précédente périmée depuis plus de 2 ans) - Un justificatif de domicile récent (de moins de 3 mois) - L'ancienne carte en cas de renouvellement. Pour les mineurs : Justificatif de l'autorité parentale et présence obligatoire du demandeur. Cas particuliers : voir avec la mairie.	Mairie du domicile.
Passeport	1^{ère} demande : fournir la carte d'identité. Renouvellement : fournir l'ancien passeport. Dans tous les cas : - L'extrait d'acte de naissance avec filiation (seulement si votre carte d'identité ou votre passeport est périmé depuis plus de 2 ans) - Le justificatif de domicile récent - 86 € en timbre fiscal et 2 photos d'identité (validité 10 ans) Entre 15 et 17 ans : 42 € en timbre fiscal et 2 photos d'identité (validité 5 ans) Moins de 15 ans : 17 € en timbre fiscal et 2 photos d'identité (validité 5 ans). Cas particuliers : voir avec la mairie	Une Mairie pourvue de station biométrique.
Certificat de Nationalité Française	-Livret de famille des parents ou toute autre pièce prouvant la nationalité française, -Copie acte de naissance de l'intéressé.	Secrétariat greffe du Tribunal d'Instance.
Extrait de casier judiciaire		S'adresser à l'adresse suivante : Casier Judiciaire National 44317 NANTES cedex 3 ou http://www.cjn.justice.gouv.fr